

Médaille Peter M. Wright

Termes de référence

Nommée en l'honneur de son premier récipiendaire, la Médaille Peter M. Wright rend hommage aux membres de longue date de la SCGC qui, au fil des décennies, ont fourni un service et un soutien exceptionnels à la Société.

Peter M. Wright est membre de la Société Canadienne de Génie Civil et de son prédécesseur, l'Institut Canadien des Ingénieurs, depuis 1952. Il a joué un rôle de premier plan dans l'élaboration et la mise en œuvre du cadre de la SCGC « moderne » en 1972, et dans la création du prix James A. Vance en 1977. Il a été président de la Société en 1981/82. Peter a joué un rôle déterminant dans la fondation du Comité d'histoire nationale en 1983 et en est depuis un membre très actif. Plus récemment, il a présidé le comité des membres à vie, dirigeant une initiative annuelle de collecte de fonds qui a généré des revenus réguliers à la fois pour la SCGC et la Fondation de la SCGC. En tant que membre actif du Conseil des anciens présidents de la SCGC, il est régulièrement consulté pour obtenir des conseils.

La médaille Peter M. Wright est décernée, dans des circonstances exceptionnelles, pour un service soutenu en fonction du développement durable et de la pérennité de la Société.

Le récipiendaire recevra une médaille, une plaque et une adhésion à vie gratuite à la CSCE.

Les membres du comité des distinctions honorifiques et des bourses de la SCGC, du conseil d'administration et des anciens présidents ne seront pas éligibles pour le prix pour les 5 premières années après la fin de leur service dans leurs fonctions.

La nomination doit être faite par un membre en règle de la SCGC qui peut être membre du comité des distinctions honorifiques et des bourses, du conseil d'administration ou de la liste des anciens présidents. La lettre de nomination doit comprendre un résumé d'une page de la contribution du candidat à la durabilité et à l'avancement de la CSCE.

Un comité de sélection composé de trois (3) membres du Comité des distinctions honorifiques et bourses examinera la ou les candidatures (si plus d'une candidature est reçue au cours d'une année), pour recommander qu'un seul candidat pour le prix, ou aucun candidat si ceux-ci ne sont pas suffisamment dignes d'être pris en considération. La décision finale du comité des distinctions honorifiques et des bourses est de recommander de façon unanime au conseil d'administration une personne le cas échéant pour la médaille Peter M. Wright.

Les candidatures non retenues ne seront pas reportées pour réexamen aux années suivantes. Une nouvelle candidature pour une personne précédemment proposée ne sera prise en considération que si la personne a apporté des contributions significatives supplémentaires à la Société dans l'intervalle entre les nominations.